

Elaboration du projet de territoire Compte rendu du Séminaire du 18 juin 2015

Ordre du jour :

- Présentation du projet de territoire pour enrichissement, ajustement, validation
- Informations et échanges autour de la procédure de contractualisation « le Contrat Régional Unique »
- Calendrier à venir

Note : l'ensemble de la présentation est transmise en complément du compte rendu.

Présents :

ARRIBET	Pascal	Elu CC Pays Toy
AUBRY	Michel	Maire de Cauterets
AYELA	Adeline	Conseillère Départementale
CARRERE	Maryse	Présidente PLVG
CAZAUBON	Jean-Louis	Elu CC Pays de Lourdes
DUPUY	Françoise	Elue d'Argelès-Gazost
FONVIEILLE	Vincent	Président CC Val d'Azun
FOURCADE	Joseph	Président CC Montaigu
GRANDSIMON	Laurent	Président CC Pays Toy
LACOSTE	Stéphanie	Présidente CC Vallée d'Argelès Gazost
NOGUERE	Jean-Louis	Elu CCPT / Président Sivom du Pays Toy
SARTHOU	Marianne	Elue de Cauterets

1) Introduction et cadre de la réunion

Madame la Présidente accueille les participants et présente l'ordre du jour (Cf. ci-avant). Elle précise que les acteurs ont à mener dans les prochains mois en parallèle :

- l'élaboration du projet de territoire ;
- l'élaboration du Contrat Régional Unique en vue de la programmation des projets dans le cadre des politiques territoriales.

Ainsi, deux échelles de temps sont à prendre en compte :

- A court terme, il s'agit de définir les priorités à l'intérieur du projet de territoire qui seront à inscrire dans le Contrat Régional Unique dont sont signataires le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Le Contrat Régional Unique couvre une période de trois années,
- A moyen terme, le projet de territoire porte la stratégie à 10 ans. Si ce projet de territoire couvre un large éventail de problématiques de développement, il conviendra à l'intérieur d'identifier des priorités politiques fortes. A ces priorités

pourront être ultérieurement associés des dispositifs d'animation et de mise en œuvre.

2) Présentation du Projet de territoire

2.1) Le projet de territoire

Il comprend :

- Les grands cadres de développement et d'aménagement (Politiques européennes dont LEADER, politique Massif, politiques territoriales ...);
- Le diagnostic (présenté lors du séminaire d'avril);
- Les fondements du projet et les priorités, ils mettent en avant les enjeux et les « cadres politiques » de mise en œuvre de la stratégie et des projets. Il traduit l'ambition des acteurs du territoire;
- La stratégie de développement à 10 ans

2.2) La stratégie de développement

Elle se structure de la manière suivante :

- Deux volets
 - o « Dynamisation de l'économie du territoire »;
 - o « Valorisation du Cadre de vie et des pôles d'accueil ».
- Un volet transversal : « Planification adaptée aux particularités du territoire »

Le volet 1 « Dynamisation de l'économie du territoire » se décline en cinq chantiers :

- Chantier 1 : Qualifier et développer une offre touristique 4 saisons ;
- Chantier 2 : Optimiser et harmoniser les outils de promotion, de commercialisation et de découverte de la destination en lien avec les marchés / clientèles ;
- Chantier 3 : Redynamiser l'offre culturelle du pôle Lourdaise ;
- Chantier 4 : Consolider une base économique diversifiée ;
- Chantier 5 : Améliorer l'accès des publics à l'activité et à l'emploi.

Le Volet 2 « Valorisation du Cadre de vie et des pôles d'accueil » se décline en deux chantiers :

- Chantier 6 : Conforter le cadre territorial et les pôles d'accueil ;
- Chantier 7 : Gérer et valoriser les ressources et le patrimoine naturel.

Chaque chantier est décliné en axes stratégiques puis en mesures (CF : support de présentation)

3) Synthèse des débats :

Chantier 1 : Qualifier et développer une offre touristique 4 saisons ;

Concernant :

- la mesure proposée autour du thermalisme, il est mentionné que des initiatives de mutualisations entre certaines stations au niveau des achats ou de la communication sont en cours de réflexion ou de mise en œuvre. Elles pourraient être renforcées dans les années à venir. La spécialité de chaque centre thermal sera à mettre en avant pour montrer la complémentarité.
- la mesure proposée autour de la mise en marché des lits froids et des résidences secondaires, il est mentionné :
 - o l'importance de cette mesure du point de vue de la dynamisation économique des stations et du territoire ;
 - o la difficulté de financer cette mesure dans le cadre des lignes de financement « classiques »;
 - o vu le caractère à la fois économique et pilote de cette mesure, il conviendrait d'analyser la faisabilité d'inscrire cette mesure dans un éventuel appel à projet et de mobiliser par ce biais des financements.
- la formation, il convient de noter que les offices de tourisme sont déjà engagés dans ces démarches (sensibilisation et intégration du numérique par exemple), et au-delà dans des actions groupées notamment à travers N'PY. La formation des prestataires est perçue comme un besoin important pour la qualification de l'offre touristique.

il a été évoqué également la nécessité de garder à l'esprit le lien entre tourisme et agriculture, l'importance de la qualité des paysages entretenus par la profession agricole dans l'attractivité touristique du territoire. (cela est traité dans la partie agricole de la stratégie).

Chantier 2 : Optimiser et harmoniser les outils de promotion, de commercialisation et de découverte de la destination en lien avec les marchés / clientèles ;

Un participant souligne la nécessité d'insister sur la nécessité d'harmoniser les démarches touristiques à l'intérieur du Pays et sur l'objectif de travailler à une destination commune à partir des atouts et des spécificités.

Le dispositif prévu au niveau du plan marketing de territoire doit s'intégrer dans les logiques de Massif et dans le Contrat de Destination Pyrénées. Ce dernier porté par la Confédération

Pyrénéenne du Tourisme met en avant une stratégie et des actions marketing à l'échelle du Massif autour d'une marque Pyrénées avec plusieurs phases de mises en œuvre :

- une phase de démarrage sur le versant français ;
- une extension, à envisager, sur le versant espagnol et donc une approche massif dans son ensemble pouvant mobiliser la Communauté de Travail des Pyrénées (Autorité de Gestion du Programme européen transfrontalier POCTEFA) et des opportunités financières à l'échelle transfrontalière.

Au final, ce chantier et le pacte de communication qu'il propose, doivent s'inscrire dans ces dynamiques. Il est important de veiller à la lisibilité des Pyrénées et en corolaire à l'offre du territoire.

Chantier 3 : Redynamiser l'offre culturelle du pôle lourdaï

Ce chantier fait l'objet d'une réflexion spécifique au niveau du pôle lourdaï. Une fois validées, les préconisations seront intégrées dans le projet de territoire.

Chantier 4 : Consolider une base économique diversifiée ;

Les discussions autour de ce chantier ont porté autour :

- du projet de convention PETR/ADEME « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Le PETR a été retenu comme territoire en devenir et doit élaborer un plan d'actions qui ouvre la voie à une enveloppe conséquente de 500 000 €. Cette enveloppe doit être engagée avec des projets qui sont d'ores et déjà prêts, la plupart avec des MO publics et collectivités.
- de l'agriculture

Le lien entre l'activité touristique et les produits agricoles ainsi que les paysages doit également mieux être mis en avant car ils constituent les fondements d'un territoire vivant de montagne, au-delà des logiques de filières qui sont inscrites dans le projet de territoire.

La structuration des circuits courts mérite d'être abordée et illustrée. Depuis la destruction en pays Toy de l'abattoir par les inondations de 2014, le territoire ne dispose plus d'abattoir. Un projet est en cours de réflexion au niveau du SIVOM du Pays Toy. Si les conditions de création d'un nouvel abattoir restent à définir, le projet de territoire doit porter cette ambition :

- qui permet de mieux ancrer l'agriculture dans le projet de territoire ;
- et dont la mise en œuvre pourrait favoriser la structuration de circuits courts.

Il est par ailleurs indiqué que le projet Terre de Montagne porté par le Val d'Azun s'inscrit dans ce chantier.

Chantier 5 : Améliorer l'accès des publics à l'activité et à l'emploi.

Dans ce chantier, le soutien à la mise en place et à l'animation de groupements d'employeurs semble être un axe prioritaire notamment dans le cadre de la pérennisation des emplois saisonniers et d'autant plus qu'un projet à l'initiative d'entreprises a été engagé (projet à l'initiative du CREPI 65).

Chantier 6 : Conforter le cadre territorial et les pôles d'accueil

C'est, dans ce cadre que peuvent s'inscrire les opérations de requalification urbaine des centres bourgs sous deux conditions :

- un portage intercommunal
- des communes Grands Sites ou des communes dont le patrimoine urbain fait l'objet d'une démarche de protection approuvée par l'Etat (ZPPAUP, AVAP, secteur sauvegardé ...).

Il est précisé que le volet culturel est fortement articulé au programme Leader à l'échelle du GAL. Ce dernier couvre le PETR Cœur de Bigorre et le PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves. Cette approche inter territoriale doit favoriser les mutualisations et donner de la lisibilité aux offres et programmations culturelles.

Sur ce chantier a également été évoquée la problématique de l'organisation des transports collectifs et de leur optimisation par rapport aux besoins ; question qui concerne l'autorité d'organisation des transports.

Chantier 7 : Gérer et valoriser les ressources et le patrimoine naturel

Sa déclinaison relève bien souvent de la reconduction de missions portées actuellement par le PETR.

Il s'agit d'un important volet notamment via notamment le contrat de rivière qui vient d'être approuvé, ainsi que le PAPI. Ils mobilisent une enveloppe considérable de près de 50 Millions d'€ qui prend en compte la poursuite des travaux de restauration suite aux crues de 2014.

Enfin, le transfert de la compétence GEMAPI est déjà anticipé puisqu'une étude est lancée à l'échelle du bassin versant du gave de Pau.

Le Volet transversal : Engager une planification adaptée aux fortes particularités du territoire et à la future carte de l'intercommunalité

La DTT des Hautes-Pyrénées préconise la mise en place d'un SCOT d'ici 2 ans. Une réunion est prévue sur ce sujet à l'initiative du pays avec les Présidents d'intercommunalités (réunion du 23 juin 2015)..

Concernant la contractualisation :

La région n'a pas d'enveloppe dédiée par contrat et gère les dossiers au coup par coup. Le Conseil Départemental maintient son principe de dédier une enveloppe par territoire. La région souhaitant simplifier les procédures, la signature du CRU se fera à l'échelle du périmètre du GAL.

Concernant la non reconduction de la démarche pôle touristique, un acteur souligne qu'elle devrait se traduire par une baisse de ressources pour financer l'ingénierie.

Il est précisé que :

- dans l'optique d'une programmation à l'autonome 2015, il convient de faire remonter les projets mûrs ; l'équipe du PETR a déjà contacté les porteurs de projets identifiés ;
- tout en étant complémentaires, les fonctions respectives du Projet de territoire et du Contrat Unique doivent être distinguées. Le projet de territoire traduit un projet politique de territoire à 10 ans, le Contrat Régional Unique est un outil pour accéder à des financements.

4) Conclusion

Il est proposé que la stratégie de développement soit transmise aux Présidents d'EPCI afin que les acteurs aient le temps de se l'approprier et d'apporter d'éventuels compléments.

Le dernier trimestre permettra de finaliser ce projet de territoire, en évoquant notamment les questions de gouvernance et de maîtrise d'ouvrage des actions.